



**RAPPORT DE LA MISSION**  
**DE REFLEXION**  
**SUR LES SERVICES EXTERIEURS**

- . BILAN DES MISSIONS ET MOYENS ACTUELS DE L'OFFICE
- . LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

**JUIN 1983**

Lors de ma prise de fonction comme Directeur Général de l'ONIC, il m'est apparu indispensable que soit conduite une réflexion sur l'adaptation des missions et de l'organisation des Services Extérieurs de l'office à un environnement économique et institutionnel nouveau.

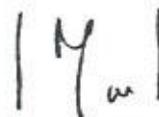
Soucieux que cette réflexion puise ces sources dans l'expérience collective de ceux qui contribuent à la vie de l'Etablissement, j'ai décidé en novembre 1982 de créer une commission d'étude dont la composition avait été fixée en accord avec M. BERMONT à qui j'en avais confié la présidence.

Conformément à son mandat, la commission m'a remis le 9 juin le fruit de ses travaux.

Je me propose de prendre d'ici le 1er octobre, les décisions que me paraissent appeler les conclusions de ce rapport.

D'ici là je serais heureux de recueillir, s'il y a lieu, vos appréciations sur les propositions formulées dans ce document afin que les décisions nécessaire tiennent compte des préoccupations de tout le personnel.

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL  
DES CEREALES



Jean MOULIAS

COMMISSION de REFLEXION sur les SERVICES EXTERIEURS

- Président : M. BERMONT Michel, Chef des S.R. NANCY
- Rapporteur : M. CARDI Paul, Inspecteur, s/c du Chef des S.R. ORLEANS
- Rapporteur adjoint  
Secrétaire : Mle. DUBY Michèle, Inspecteur, Inspection Générale
- M. ROHRBACHER Jacques : Sous-Directeur, Chef du Service Commercial
- M. FONTAN Claude : Inspecteur Général Adjoint
- Mme. de MENORVAL Monique : Chargée de Mission, S.I.
- M. LACROZE Francis : Chargé de Mission, Cabinet du Directeur Général
- Mme. GONIN Anne-Marie : Inspecteur, s/c du Chef des S.R. BORDEAUX
- M. CELERIN Georges : Inspecteur, f.f. de Chef des S.R. CLERMONT-FERRAND
- M. RIBES Jean-Louis : Inspecteur, s/c du Chef des S.R. AMIENS
- Mle. CHAVANEL Odette : C.S.A. de l'AIN, s/c du S.R. LYON
- Mme. RAVARY Monique : C.S.A. de la MAYENNE, s/c du Chef des S.R. NANTES
- Mme. BONILLA Anne-Marie : C.S.A. du VAUCLUSE, s/c du Chef des S.R. MARSEILLE

## PLAN GENERAL

### INTRODUCTION

#### Première partie : BILAN DES MISSIONS ET MOYENS ACTUELS DE L'OFFICE

##### CHAPITRE I : Les actions liées aux réglementations.

SECTION I : Contrôle du respect des obligations du collecteur.

SECTION II : Les tâches liées à l'aval accordé aux collecteurs.

SECTION III : Les missions induites par la réglementation communautaire.

##### CHAPITRE II : Connaissance du marché et actions d'orientation.

SECTION I : Les outils spécifiques de la connaissance du marché.

SECTION II : Les actions d'orientation de la production.

#### Deuxième partie : LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

##### CHAPITRE I : Les trois missions redéfinies de l'Office.

SECTION I : Recueil et restitution d'informations sur la filière.

SECTION II : Organisation et gestion de la filière.

SECTION III : Orientation de la politique céréalière.

##### CHAPITRE II : Les moyens à mettre en place.

SECTION I : Une nouvelle organisation des Services Extérieurs.

SECTION II : Les problèmes liés au personnel.

SECTION III : Les besoins complémentaires : formation et matériel.

### CONCLUSION GENERALE.

## INTRODUCTION

---

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la production de céréales en FRANCE a connu un accroissement considérable. Cette croissance obtenue malgré une baisse profonde de la population agricole active, est due à l'apport de quantités importantes de capital fixe (machines et bétail), de capital circulant (engrais, carburants, produits chimiques...) et à une pénétration lente et régulière de la science qui a transformé les mentalités et les modes de vie. La logique de l'augmentation de la production sans augmentation sensible des surfaces nous impose de concentrer nos efforts sur la diffusion du progrès technique et l'orientation vers des produits de qualité correspondant à la demande.

La FRANCE, confrontée au problème de l'équilibre de ses échanges extérieurs a pris en considération l'importance économique du développement de sa production de céréales ; cela est un impératif national justifié par notre capacité productive résultant d'une vocation très naturelle de notre pays.

Dans le cadre de l'Europe Communautaire, les Pouvoirs Publics ont décidé de jouer à fond la carte de l'expansion des céréales. Indépendamment de toute considération morale sur la faim dans le monde, il ne serait pas concevable de mener une politique de régression sur un marché aussi porteur que celui des céréales. En vingt ans, la production mondiale de blé a doublé, les échanges mondiaux triplés sans que les stocks n'atteignent jamais des niveaux exorbitants. La consommation mondiale de céréales continue à s'accroître de 2 à 3 % par an et d'énormes besoins restent encore non satisfaits en AFRIQUE, en ASIE et en EUROPE (POLOGNE, ROUMANIE, R.D.A., YOUGOSLAVIE...) Le marché mondial constitue un enjeu politique considérable et la concurrence est exacerbée.

Dans les prochaines années, l'objectif national de 10 millions de tonnes de blé à l'exportation, soit 10 % du marché mondial, est un objectif raisonnable qui correspond à la capacité céréalière de la FRANCE.

On va passer d'une exportation conjoncturelle à une exportation permanente, qui ne pourra revêtir qu'un caractère contractuel et pluri-annuel. Pour cela, il s'avère nécessaire, que les différentes politiques complémentaires à mettre en place pour limiter les excès néfastes du développement de la production, (capacité de stockage de report, promotion du blé Français, crédits...) soient conçues au sein de l'Office chargé depuis plus de quarante ans de l'organisation du marché des céréales .

Dans le cadre actuel de la C.E.E., la gestion du marché des céréales emprunte des instruments différents de ceux utilisés en 1936, mais les objectifs sont restés les mêmes, c'est-à-dire, un équilibre du marché et un prix permettant une rémunération normale du producteur.

Organisme chargé d'appliquer des décisions communautaires concernant les céréales, l'O.N.I.C. se doit d'être également une administration capable de concevoir et d'exécuter une politique céréalière nationale très dynamique. La loi sur les offices par produits de 1982, doit permettre à celui-ci, de bénéficier d'un contexte plus favorable à l'organisation des marchés agricoles et à l'orientation des productions.

Par son enracinement et son contact permanent avec l'interprofession, l'Office devrait pouvoir s'intégrer facilement dans les nouvelles instances régionales mises en place. Il reste à espérer que l'Office, établissement public compétent dans l'ensemble du domaine céréalière et disposant d'un budget autonome, alimenté par les taxes à la charge des producteurs, puisse avoir les moyens matériels et humains de réaliser pleinement ses missions sans devoir en confier certaines, totalement ou partiellement, à d'autres organismes en dispensant des fonds importants prélevés sur son budget.

C'est sûrement là, le voeu le plus cher de l'ensemble des agents de l'Office, et, en particulier, de ceux qui peuvent être considérés comme les piliers de ce Service Public à savoir, les Services Extérieurs.

Les structures actuelles fortement décentralisées se sont révélées bien adaptées aux missions de l'O.N.I.C. dans le cadre de l'organisation commune des marchés ; elles devraient l'être encore, si l'on veut que l'Office joue un rôle important dans la définition et l'application de la politique céréalière.

Seul Office National, implanté sur la totalité du territoire, l'O.N.I.C. est à même de renforcer ses attributions sur la filière céréales, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et les autres offices par produits et dans le cadre de la Politique Agricole Commune.

l'O.N.I.C. en repensant et reprécisant ses tâches, est en mesure d'affirmer son rôle en excluant toute tentative présomptueuse de prendre la place d'autres institutions du secteur céréalière.

Avant d'aborder le stade des propositions, il faut se livrer à une analyse de l'existant, c'est-à-dire dans une première partie, dresser le bilan critique et évaluer les moyens actuels de l'Office. Dans une deuxième partie seront abordées les propositions de la Commission.

N.B. : Ce rapport de synthèse ne reprend que les principaux points des discussions qui ont lieu. On se réfèrera utilement aux rapports spécialisés mis en annexe pour avoir plus de précisions sur les questions traitées.

- ANNEXE I : Règlementation Nationale.
- ANNEXE II : Règlementation Communautaire.
- ANNEXE III : Connaissance de la filière.
- ANNEXE IV : Développement Actions Techniques.
- ANNEXE V : Réforme de l'informatique.
- ANNEXE VI : Résultat de l'enquête.
- ANNEXE VII : Contributions diverses.